

**Synthèse de la consultation  
des organismes et du milieu de la recherche  
en vue du renouvellement de la  
Stratégie gouvernementale pour prévenir  
et contrer les violences sexuelles 2016-2021**

**Coordination et rédaction**

Direction de la lutte aux violences sexuelles et à la violence conjugale  
Secrétariat à la condition féminine

**Pour toute information :**

Secrétariat à la condition féminine

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : [scf@scf.gouv.qc.ca](mailto:scf@scf.gouv.qc.ca)

**Ce document peut être consulté**

**sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :**

[www.scf.gouv.qc.ca](http://www.scf.gouv.qc.ca)

**© Gouvernement du Québec**

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-550-91122-7 (PDF)

**Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022**

21-200-02\_w1

## Table des matières

Méthodologie .....	5
Précisions.....	6
Objectifs de futures campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles .....	6
Présentation des ressources d'aide existantes .....	7
Déresponsabilisation de la victime.....	7
Responsabilisation de l'agresseur .....	7
Définition des violences sexuelles.....	8
Limiter la banalisation .....	9
Témoins actifs.....	9
Consentement.....	10
Importance d'outiller les proches .....	10
Dénonciation .....	10
Dévoilement .....	10
Rapports égalitaires.....	11
Promotion de l'éducation à la sexualité et lutte contre les stéréotypes sexuels et l'hypersexualisation.....	11
Facteurs de succès des initiatives de sensibilisation .....	11
Publics cibles et moyens à mettre en œuvre .....	13
Moyens à mettre en œuvre.....	13
Milieus visés et objectifs ou publics associés.....	14
Milieu fréquentés par des jeunes .....	14
Milieu fréquentés par des personnes vulnérables .....	15
Milieux de travail .....	15
Personnes vulnérables .....	16
L'accès aux recours.....	16
Moyens et outils permettant d'encourager l'accès aux recours.....	16
Contenu à diffuser .....	17
Lieux de diffusion .....	17
Changements structurels .....	18
Recherche en matière de violences sexuelles.....	19
Référencement et échange d'expertise .....	21
Tables de concertation .....	21
Événements .....	22
Promotion des services et financement des organismes.....	22
Outils pour le référencement et le partage d'expertise.....	22
Partenariats et trajectoires de services.....	23
Pandémie et violences sexuelles .....	24
Internet, réseaux sociaux et perpétuation des violences sexuelles.....	28

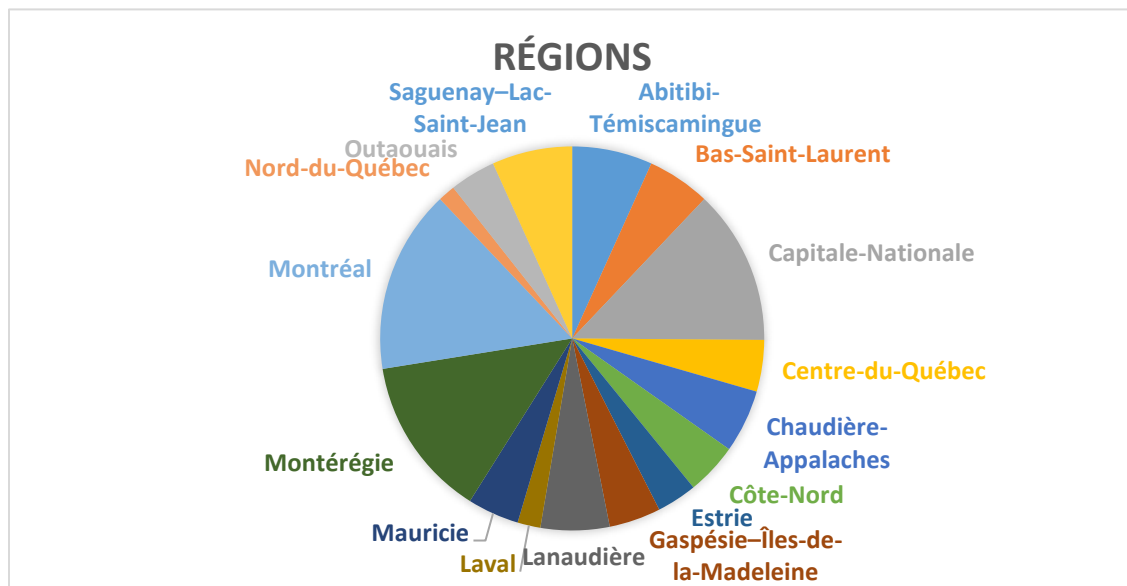
Annexe 1 : Liste des questions posées .....	29
Question 1 : .....	29
Question 2 : .....	29
Question 3 : .....	29
Question 4 : .....	29
Question 5 : .....	29
Question 6 : .....	29
Question 7 : .....	29
Question 8 : .....	29
Question 9 : .....	29
Question 10 : .....	30
Question 11 : .....	30
Question 12 : .....	30
Question 13 : .....	30
Question 14 : .....	30
Question 15 : .....	30
Question 16 : .....	30
Question 17 : .....	30
Question 18 : .....	30
Question 19 : .....	30
Annexe 2 : Liste des organismes ayant participé à la consultation.....	31

## Méthodologie

La consultation en ligne des organismes et du milieu de la recherche a eu lieu du 16 août au 12 octobre 2021. Le questionnaire utilisé, qui comprenait 19 questions ouvertes, se trouve à l'annexe 1 (*Liste des questions posées*).

Un total de 268 questionnaires remplis ont été soumis, dont 61 % par des organismes à but non lucratif, 21 % par des organisations parapubliques (14 % du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et 7 % du réseau de la santé et des services sociaux ), 11 % par des organismes publics comme des MRC, 3 % par des personnes du milieu de la recherche, 2 % par des organismes autochtones ou des conseils de bande, 1 % par des organismes privés (un studio d'autodéfense, par exemple) et 1 % par d'autres types d'organismes dont des syndicats. La liste des organismes dont relèvent les personnes qui ont participé à la consultation se trouve à l'annexe 2 (*Liste des organismes ayant participé à la consultation*).

Parmi ces organismes, 13 % étaient de portée nationale, 29 %, de portée régionale, 51 %, de portée locale et 7 % n'ont pas spécifié leur portée. Pour les organismes de portée régionale ou locale, le graphique ci-dessous présente la répartition régionale. Il est à noter que 52 organismes n'ont pas mentionné leur région d'attache, notamment ceux de portée nationale.



De plus, 29 organismes ont soumis des documents complémentaires, dont des mémoires. Ces derniers ne sont pas inclus dans la présente synthèse, qui est centrée sur les réponses obtenues au moyen du questionnaire.

## Précisions

Les suggestions présentées dans cette synthèse sont celles soumises par les organismes et les personnes issues du milieu de la recherche qui ont participé à la consultation. Le contenu de ce document ne constitue donc pas une position du Secrétariat à la condition féminine et les idées émises n'ont pas fait l'objet d'une analyse de faisabilité. De plus, aucune précision ne permet de savoir si les propositions reçues existent déjà ou non.

## Objectifs de futures campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles

À la première question, qui portait sur les objectifs à prioriser lors de futures campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles, un peu plus de la moitié des personnes participantes ont spécifié une forme de violence. De ces personnes, près de 70 % ont parlé de violences sexuelles, un peu plus de 20 %, d'agressions sexuelles ou à caractère sexuel et un peu moins de 10 %, d'exploitation sexuelle.

Selon près de 40 % des personnes participantes, les objectifs à prioriser sont de présenter les ressources d'aide existantes, de déresponsabiliser la victime, de responsabiliser l'agresseur et de définir les violences sexuelles.

Limiter la banalisation, encourager les témoins actifs et aborder la notion de consentement sont des objectifs mentionnés par près de 30 % des personnes participantes.

Pour ce qui est des objectifs qui consistent à outiller les proches, à encourager la dénonciation ainsi que le dévoilement et à promouvoir les rapports égalitaires, ils se sont retrouvés dans environ 20 % des réponses.

Finalement, promouvoir l'éducation à la sexualité et lutter contre les stéréotypes sexuels et l'hypersexualisation ont été mentionnés par environ 5 % des personnes participantes.

Il est à noter que les objectifs qui consistent à présenter les ressources d'aide existantes pour les victimes comme pour les agresseurs et les proches, à déresponsabiliser la victime, à responsabiliser l'agresseur, à limiter la banalisation, à encourager les témoins actifs et à outiller les proches se trouvaient dans les exemples figurant à la suite de la question, ce qui a pu influencer les réponses.

Le contenu détaillé des réponses des personnes participantes par objectif prioritaire pour d'éventuelles campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles est présenté ci-dessous.

## Présentation des ressources d'aide existantes

La majorité des organismes ont simplement mentionné de présenter les ressources d'aide existantes pour les victimes, les agresseurs et les proches sans détailler cet objectif.

Plusieurs organismes ont toutefois suggéré de présenter la variété de ces ressources, qu'elles soient psychosociales, médicales ou judiciaires, soulignant l'importance de préciser qu'un grand nombre de ressources et de mesures de dédommagement (comme une demande de qualification au regard de l'indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]) sont accessibles sans qu'il soit nécessaire de porter plainte ou en attendant que la victime décide de porter plainte ou non.

L'importance d'informer les victimes de leurs droits et recours et de présenter le fonctionnement du système judiciaire a aussi été mentionnée.

Moins fréquemment, certaines personnes ont suggéré de présenter les ressources d'aide selon la région et celles qui s'adressent aux personnes marginalisées, dont les membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, trans et queer ou non hétérosexuelle (LGBTQ+).

## Déresponsabilisation de la victime

Des personnes ont mentionné l'importance de préciser aux intervenantes et aux intervenants ainsi qu'à la population en général que rien ne justifie une agression (habillement, attitudes ou comportements de la victime comme le fait d'avoir consommé de l'alcool, d'avoir invité son agresseur chez soi, etc.).

Il est aussi jugé prioritaire de préciser que l'agression découle toujours d'une décision de l'auteur. C'est en effet celui-ci qui ne doit pas agresser et non la victime qui ne doit pas se faire agresser.

## Responsabilisation de l'agresseur

Parmi les suggestions concernant cet objectif sont revenues le plus fréquemment celles de présenter les gestes qui constituent des violences sexuelles, de préciser que rien ne justifie ou n'excuse une agression (consommation de l'agresseur, habillement, attitudes ou comportements de la victime, etc.) et que ce n'est pas la responsabilité de la victime de ne pas se faire agresser.

Des personnes participantes ont aussi souligné l'importance de parler des impacts des violences sexuelles sur les victimes afin de limiter la banalisation et de responsabiliser les personnes qui protègent les agresseurs.

Concernant l'exploitation sexuelle, il a été suggéré de responsabiliser le client (abuseur) et les acteurs indirects de celle-ci, dont les établissements hôteliers, les plateformes de réseaux sociaux, etc.

## Définition des violences sexuelles

Un élément de réponse qui est revenu très fréquemment, mais qui ne se trouvait pas dans les exemples mentionnés à la suite de la question, concerne la définition ou des éléments de la définition des violences sexuelles. Pour cet objectif, quelques organismes ont suggéré de s'adresser spécifiquement aux garçons ainsi qu'aux hommes et d'autres, d'adapter le message selon que l'on s'adresse à des filles ou à des garçons.

Par ordre approximatif de fréquence de mention, les personnes participantes ont proposé :

- De définir ce en quoi consistent les violences sexuelles et la façon de les reconnaître;
- De présenter toutes les formes de violences sexuelles et leur continuum, en précisant que les microagressions (comme les commentaires dégradants) et les formes subtiles (comme le harcèlement de rue) en sont aussi;
- D'aborder le contexte dans lequel elles se manifestent, les situations qui sont considérées comme des agressions ou les moyens utilisés pour les perpétrer, soit l'insistance, la manipulation, la menace ou l'intoxication (drogue et alcool), dans les maisons et surtout dans les relations de couple;
- De déconstruire les mythes et les préjugés, en ce qui concerne notamment les réactions possibles de la victime lorsqu'elle vit de la violence sexuelle ou qu'elle en parle par la suite (figer, ne pas pleurer, etc.), le lien entre la victime et son agresseur (celui-ci est généralement connu de la victime, un lien de confiance peut être dû au fait qu'il s'agit d'un membre de la famille, etc.) de même que tous les autres mythes et préjugés qui responsabilisent la victime et déresponsabilisent l'agresseur;
- De préciser qu'il s'agit d'un phénomène social ainsi que d'une violence genrée et systémique, et de mentionner la présence d'une culture du viol;
- De présenter le profil des victimes en précisant que la majorité d'entre elles ont moins de 18 ans et de parler des victimes à la croisée des oppressions (personnes de la communauté LBGTQ+, autochtones, racisées ou en situation de handicap).
  - Une dizaine de personnes participantes ont souligné l'importance de reconnaître la présence d'hommes victimes et deux d'entre elles, la présence de femmes auteures de violences sexuelles.

D'autres organismes ont suggéré de présenter les conséquences des violences sexuelles pour les victimes, dont celles de l'exploitation sexuelle, ainsi que pour les auteurs (amendes, peines d'emprisonnement, etc.). Concernant l'exploitation sexuelle, l'objectif serait de décourager d'éventuels clients.

Les attitudes aidantes envers les victimes, dont le fait de les croire, de rappeler que les violences sexuelles sont inacceptables et d'aborder le cadre légal entourant celles-ci (ce qui est un crime dont le fait de partager une photo intime d'une personne sans son consentement), ont aussi été mentionnées à quelques reprises.

Enfin, l'importance de préciser ce qu'est l'exploitation sexuelle est revenue dans quelques réponses. À ce sujet, il faudrait sensibiliser en priorité les jeunes du primaire et du secondaire de même que les femmes immigrantes, les demandeuses d'asile, les femmes sans statut et les femmes autochtones.

## Limitier la banalisation

Certaines personnes ont mentionné l'importance de préciser que des gestes qui semblent banaux peuvent causer de la souffrance et qu'il n'existe pas de petite agression. Elles ont par ailleurs proposé de donner des exemples de ces violences qui peuvent sembler moins importantes que les autres, dont l'envoi de photos intimes non sollicitées, le frotteurisme, le harcèlement, les propos dégradants en ligne, etc.

Ces personnes ont aussi suggéré de présenter les impacts de la banalisation, de parler des conséquences de la prostitution et de cibler les adolescentes et les adolescents de même que les hommes, les proches des agresseurs et la population en général pour cet objectif.

## Témoins actifs

Des personnes participantes ont proposé de présenter des pistes d'action pour les témoins. Par exemple, il serait pertinent de décrire la façon d'intervenir auprès de l'agresseur et de l'inciter à aller chercher de l'aide. Il serait également pertinent de présenter la manière d'intervenir auprès de la victime en mentionnant les attitudes aidantes (croire la victime, par exemple) à adopter lors d'une intervention auprès d'elle et les ressources d'aide vers lesquelles la diriger.

Ces personnes ont aussi suggéré de responsabiliser les témoins et de les inciter à parler, à agir et à confronter leurs proches ayant des comportements ou des propos violents.

À ce sujet, elles ont proposé de cibler la population en général minimalement pour que chaque personne intervienne dans les lieux publics lors de situations problématiques.

## Consentement

Il a été mentionné de faire connaître la notion de consentement, de l'expliquer, de la démystifier, d'en parler et de montrer différentes manières de donner et de demander ce consentement.

Des personnes participantes ont aussi suggéré de préciser le lien entre l'absence de consentement et l'agression, d'insister sur l'aspect révoquant à tout moment du consentement et de préciser qu'une personne peut seulement donner ou retirer son consentement pour elle-même.

D'autres ont souligné l'importance d'aborder le consentement nécessaire dans les relations intimes, de rappeler l'âge du consentement et de cibler les enfants ainsi que les adolescentes et les adolescents en ce qui a trait à cet objectif.

## Importance d'outiller les proches

Plusieurs personnes participantes ont proposé l'objectif qui consiste à outiller les proches en leur expliquant comment mieux accompagner et soutenir les victimes (attitudes aidantes), en leur présentant les ressources d'aide disponibles et en leur précisant de ne pas avoir peur de dénoncer.

## Dénonciation

L'objectif qui consiste à encourager la dénonciation a été mentionné par le quart des personnes participantes. Selon elles, parler des conséquences positives d'une dénonciation, comme faire cesser des agressions et en prévenir d'autres, parler des étapes de la dénonciation pour donner confiance aux personnes qui souhaiteraient en faire une, déconstruire les mythes concernant les fausses dénonciations et croire les victimes qui dénoncent (cibler particulièrement les policières et les policiers à cet égard) sont à prioriser.

## Dévoilement

Encourager les victimes à dévoiler les violences subies est un objectif mentionné par le quart des personnes participantes. Préciser les attitudes aidantes à la population en général (quoi faire et quoi dire), encourager les victimes à parler et présenter les particularités du dévoilement pour certains groupes de la population (communauté LGBTQ+) font partie des réponses recueillies.

## Rapports égalitaires

À ce sujet, des personnes participantes ont mentionné l'importance de faire la promotion des rapports égalitaires en présentant les bienfaits de l'égalité autant pour les femmes que les hommes, en précisant ce qu'est une relation saine et égalitaire, en abordant les impacts de gestes qui semblent banaux dans la perpétuation des inégalités et en en parlant surtout aux enfants ainsi qu'aux adolescentes et aux adolescents.

## Promotion de l'éducation à la sexualité et lutte contre les stéréotypes sexuels et l'hypersexualisation

Promouvoir l'éducation à la sexualité dans les écoles, préciser ce que sont des relations et une sexualité saines, et montrer comment elles s'opposent à la pornographie sont des idées émises par quelques personnes participantes.

Déconstruire les stéréotypes sexuels en montrant qu'ils hiérarchisent les femmes et les hommes, responsabilisent la victime, déresponsabilisent l'agresseur et contribuent au maintien de comportements inégalitaires a également été mentionné, tout comme le fait de montrer les conséquences de l'hypersexualisation.

## Facteurs de succès des initiatives de sensibilisation

Les personnes participantes se sont prêtées à l'exercice qui consiste à nommer des initiatives de sensibilisation, de prévention ou de dépistage qui ont bien fonctionné à leur avis.

Les initiatives mentionnées se présentent sous des formes variées (ateliers de discussion, kiosques, documentaires télévisés, vidéos humoristiques sur les réseaux sociaux, etc.). Bien que plusieurs initiatives s'adressent à la population en général, une grande proportion de celles mentionnées ciblent les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Parmi les facteurs de succès, l'utilisation d'un message simple, accessible et surtout adapté à des milieux ainsi qu'à des groupes spécifiques revient fréquemment. Pour ce faire, des groupes ont proposé notamment d'impliquer une diversité d'organismes dans l'élaboration des initiatives.

D'autres groupes ont indiqué l'importance d'utiliser une approche ludique, un ton humoristique et un message percutant. L'aspect réflexif d'une initiative de sensibilisation serait à prioriser en s'assurant d'éviter les approches moralisatrices.

Reprenant ces aspects, les techniques d'impact ont été mentionnées par quelques personnes participantes.

- Par exemple, on place un plat de bonbons attrayants dans un kiosque et on attend les réactions des étudiantes et des étudiants. La personne responsable du kiosque observe celles et ceux qui choisissent de prendre un bonbon. Est-ce que ces étudiantes et ces étudiants ont demandé la permission? Que la permission ait été demandée ou non, la personne responsable du kiosque intervient en faisant le parallèle avec le consentement sexuel.

D'autres groupes ont parlé de l'importance de présenter les situations avec franchise tout comme d'utiliser les témoignages. Certains ont suggéré en plus d'impliquer des porte-paroles crédibles et appréciés ainsi que d'avoir recours à l'approche « par et pour », notamment pour s'adresser aux jeunes.

Les initiatives qui permettent de normaliser la dénonciation en limitant la banalisation des violences sexuelles, de reconnaître les comportements problématiques (les siens et ceux des autres) et à la victime de prendre conscience de ses droits et du fait qu'elle n'est pas seule sont à reproduire.

D'après des personnes participantes, la présentation de l'information sur l'éventail des violences sexuelles est un facteur de succès.

Le caractère obligatoire de certaines initiatives, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, est aussi revenu comme un facteur de succès ainsi que la multiplicité des médias utilisés pour chacune des initiatives (Web, télévision, affiche, etc.).

Finalement, des personnes participantes sont d'avis que, pour assurer la réussite d'initiatives de sensibilisation, de prévention ou de dépistage, il faut agir dès le plus jeune âge, former l'ensemble du personnel scolaire à cet égard et offrir un soutien financier adéquat aux différentes initiatives.

## Publics cibles et moyens à mettre en œuvre

Plusieurs publics cibles ont été mentionnés dans l'ensemble des réponses aux diverses questions. À la question portant spécifiquement sur les publics cibles, l'importance de s'adresser aux enfants, aux jeunes, aux adolescentes et aux adolescents tout comme aux jeunes adultes, principalement dans les milieux de l'éducation (préscolaire, primaire et secondaire) et de l'enseignement supérieur, a de nouveau été soulignée par la majorité des personnes participantes (86 %).

Rejoindre les intervenantes et les intervenants qui gravitent autour des victimes et des auteurs de violences sexuelles figure aussi dans de nombreuses réponses (35 %). Parmi les intervenantes et les intervenants qui ont été nommés se trouvent les policières et les policiers, les enseignantes et les enseignants, les autres membres du personnel scolaire, les éducatrices et les éducateurs des services de garde, les intervenantes et les intervenants jeunesse de même que celles et ceux du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du système judiciaire (dont les avocates et les avocats ou les juges).

Dans une proportion similaire, la population en général est également désignée comme un public cible pour des initiatives de sensibilisation aux violences sexuelles (33 %).

Parmi les autres réponses, il a été indiqué de cibler les auteurs potentiels de violences sexuelles afin de les conscientiser à l'égard de leurs comportements et des conséquences de ceux-ci sur les victimes (un peu plus de 20 %).

Plusieurs organismes considèrent également comme important que les initiatives rejoignent les femmes à la croisée des oppressions, car elles doivent faire face à des enjeux supplémentaires concernant les violences sexuelles. Les femmes en situation de handicap, immigrantes, issues de la diversité sexuelle et de genre, ayant des problèmes de santé mentale et autochtones ont été nommées.

Finalement, des organismes considèrent les témoins et l'entourage des victimes (environ 10 %), les parents (5 %), les personnes âgées (5 %), les hommes victimes (4 %) et les victimes en général (3 %) comme des publics à cibler pour d'éventuelles initiatives de sensibilisation.

## Moyens à mettre en œuvre

Concernant la sensibilisation des enfants, des adolescentes et des adolescents ainsi que des jeunes adultes, les personnes participantes priorisent les initiatives se déroulant dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Par ailleurs, les cours d'éducation à la sexualité sont considérés par plusieurs comme un moyen à privilégier. L'utilisation des médias sociaux et d'outils sur le Web serait aussi incontournable pour ce public.

Quant aux personnes immigrantes, la sensibilisation en matière de violences sexuelles des organismes intervenant auprès d'elles de même que l'utilisation d'outils multilingues seraient à privilégier.

En ce qui a trait aux personnes de la communauté LGBTQ+, les organismes consultés ont indiqué l'importance de les inclure dans les campagnes de sensibilisation et d'adapter les outils à leur réalité.

La formation est aussi considérée comme l'un des moyens à prioriser pour joindre les intervenantes et les intervenants qui gravitent autour des victimes et des auteurs de violences sexuelles.

En outre, plusieurs organismes ont mentionné l'importance d'utiliser Internet et les médias sociaux, notamment par des capsules vidéo, pour joindre l'ensemble des publics visés. Les campagnes à la télévision ou à la radio ainsi que le recours à des affiches et à des dépliants sont jugés encore pertinents.

Les ateliers, les groupes de discussion et les conférences ont également été nommés, car ces moyens favorisent les échanges directs.

Faisant écho aux facteurs de succès mentionnés précédemment, certains organismes ont suggéré l'utilisation de témoignages et la mise à contribution de personnalités publiques dans le cadre de ces initiatives tout comme le fait d'adapter les moyens aux publics ainsi qu'aux milieux ciblés.

Finalement, l'augmentation des ressources dans les établissements scolaires et les organismes communautaires de même que la mise en place d'une instance gouvernementale permanente qui réfléchirait aux enjeux des violences sexuelles ont été proposées par des organismes.

## **Milieux visés et objectifs ou publics associés**

En trois questions successives, il a été demandé aux personnes participantes de nommer des milieux ou secteurs à prioriser pour le déploiement d'initiatives de sensibilisation, de prévention ou de dépistage, tout en précisant les objectifs de ces initiatives et les populations vulnérables à cibler dans ces milieux.

### **Milieux fréquentés par des jeunes**

Les milieux qui sont fréquentés par des jeunes ont été évoqués à de nombreuses reprises.

Environ 75 % des organismes qui les ont mentionnés ont désigné les écoles primaires, les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur comme des milieux de prédilection pour de telles initiatives.

Certaines personnes ont aussi indiqué les médias sociaux, les milieux sportifs et les services de garde comme des milieux fréquentés par des jeunes et à investir en priorité.

Les personnes qui jugent prioritaire de cibler les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et qui associent des objectifs à ces milieux ont proposé de faire connaître les ressources d'aide disponibles, de favoriser le dévoilement, de définir les violences sexuelles pour permettre de les reconnaître et de parler du consentement.

Concernant les personnes vulnérables aux violences sexuelles à cibler dans les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les quelques organismes qui en ont parlé ont désigné principalement les personnes issues de la diversité socioculturelle (particulièrement les étudiantes et étudiants étrangers ainsi que les enfants des personnes nouvellement arrivées) et les membres de la communauté LGBTQ+.

### **Milieux fréquentés par des personnes vulnérables**

Les milieux fréquentés par des personnes vulnérables aux violences sexuelles ont également été mentionnés. Des personnes participantes ont ainsi désigné les milieux de vie de ces personnes tels que les centres jeunesse, les résidences pour personnes âgées, les milieux de vie des personnes en situation de handicap, les communautés autochtones, etc., de même que les organismes communautaires qui offrent des services à ces populations vulnérables comme des milieux à investir en priorité.

Concernant les objectifs à prioriser dans ces milieux, les organismes consultés ont mentionné le plus fréquemment de définir les violences sexuelles pour permettre de les reconnaître, de parler de consentement, de responsabiliser l'agresseur et de favoriser le dévoilement.

### **Milieux de travail**

Plusieurs personnes participantes ont mentionné que ces initiatives devraient viser des milieux qui concernent la population en général comme les milieux de travail.

Pour certains organismes, l'ensemble des milieux de travail sont à cibler afin de joindre le plus grand nombre possible de personnes. Pour d'autres, des milieux en particulier sont à investir, soit ceux de la restauration et de la construction, le milieu culturel, les services policiers ainsi que le réseau de la santé et des services sociaux.

Certaines personnes considèrent que les milieux de travail à prédominance masculine sont à prioriser et d'autres, plutôt que ceux à prédominance féminine doivent être investis en premier.

Concernant les objectifs à prioriser dans les milieux de travail, des personnes participantes ont suggéré de définir les violences sexuelles pour permettre de les reconnaître, de faire connaître les ressources d'aide existantes, de favoriser le dévoilement et de parler du consentement. Il s'agit

ainsi des mêmes objectifs que ceux mentionnés pour les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur avec un ordre de fréquence de mention légèrement différent. Quelques groupes ont suggéré que des instances gouvernementales comme la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) soient des facilitatrices dans de telles initiatives.

## Personnes vulnérables

Sans les associer à des milieux particuliers, trois groupes de personnes vulnérables aux violences sexuelles ont été nommés, soit les jeunes (enfants garçons et filles, adolescentes et adolescents), les personnes issues de la diversité socioculturelle (personnes immigrantes, personnes racisées, étudiantes et étudiants étrangers, personnes nouvellement arrivées, personnes réfugiées, etc.) et les personnes en situation de handicap (physique ou intellectuel).

D'autres ont mentionné les personnes de la communauté LGBTQ+, les autochtones, les femmes en général, les femmes victimes d'exploitation sexuelle ou travaillant dans le monde de la prostitution et les hommes (ayant vécu des violences sexuelles durant l'enfance, racisés ou en situation de handicap).

Quelques rares mentions ont été faites des personnes défavorisées, âgées, ayant des problèmes de santé mentale, aux prises avec une dépendance (drogue, alcool, médicaments, etc.) ou en situation d'itinérance, des travailleuses autonomes, des jeunes contrevenantes et contrevenants ainsi que des mères chefs de famille monoparentale.

Plusieurs personnes participantes ont finalement répondu que toutes les personnes vulnérables devraient être ciblées par de telles initiatives.

## L'accès aux recours

Questionnés sur la manière d'encourager l'accès aux recours pour les victimes de violences sexuelles, des organismes ont suggéré des moyens et des outils qui permettent de promouvoir les recours, précisé des contenus à diffuser, des personnes auprès desquelles les diffuser de même que des lieux pour le faire et mentionné des changements structurels à effectuer.

## Moyens et outils permettant d'encourager l'accès aux recours

Selon des personnes participantes, une manière d'encourager l'accès aux recours est de mieux faire connaître les différentes ressources d'aide. Ces dernières pourraient être financées pour assurer la promotion de leurs services.

Il a aussi été proposé de vulgariser et de démystifier le processus judiciaire, notamment auprès des ressources de première ligne. Dans un même ordre d'idées, la transmission d'informations

sur les recours à toutes les intervenantes et à tous les intervenants côtoyant des victimes (services policiers, réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la justice, etc.) a été mentionnée.

L'utilisation d'une ressource unique comme un site Internet ou une ligne-ressource qui proposent du clavardage et des textos a également été proposée par quelques personnes participantes.

Les campagnes de sensibilisation et le recours à des outils de promotion multilingues sont aussi revenus fréquemment dans les réponses. Des groupes ont suggéré d'impliquer des enfants, des adolescentes et des adolescents ainsi que des personnes issues de groupes marginalisés dans la création de ces campagnes et de faire appel à des porte-paroles pour celles-ci.

Parmi les autres moyens ou outils mentionnés par des personnes participantes, mais un peu moins fréquemment que les précédents, se trouvent l'adoption de politiques contre les violences sexuelles et la mise en place de mécanismes clairs permettant de porter plainte dans les milieux de travail. De nouveau, des groupes ont proposé que des instances gouvernementales comme la CNESST soutiennent les milieux de travail en ce sens.

## Contenu à diffuser

Pour des personnes participantes, présenter les services offerts dans les ressources d'aide (accompagnement pour les démarches médicales et judiciaires, par exemple) tout comme les approches utilisées (confidentialité, respect du rythme de la victime, etc.) encouragerait leur utilisation.

D'autres personnes jugent important de montrer les aspects positifs du dévoilement et de la dénonciation pour la victime, principalement par l'entremise de témoignages d'histoires qui « se terminent bien », de (re)prises de contrôle par la victime, etc. Dans un même ordre d'idées, des organismes ont proposé de normaliser la recherche d'aide en déresponsabilisant et en déculpabilisant les victimes. Ils ont aussi suggéré de présenter les différentes formes de violences sexuelles pour limiter leur banalisation. Quelques organismes ont mentionné l'importance d'impliquer les médias dans cette modification des discours publics.

## Lieux de diffusion

De nouveau, les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont été ciblés par plusieurs pour la mise en place des initiatives permettant d'encourager l'accès aux recours pour les victimes. De l'information sur les recours devrait y être directement transmise par des intervenantes et des intervenants d'organismes communautaires, du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que du système judiciaire.

Des lieux publics virtuels comme les médias sociaux et les médias traditionnels (pour des campagnes de sensibilisation, des émissions sur les violences sexuelles, des entrevues, etc.) de même que des lieux publics physiques comme les épiceries, les centres commerciaux ou les salons de coiffure (pour des dépliants, des affiches, des jeux de rôle, etc.) pourraient être utilisés pour joindre la population en général.

Finalement, des organismes ont de nouveau suggéré qu'une attention particulière soit portée aux groupes de la population les plus marginalisés à travers ces différents lieux.

## Changements structurels

Plusieurs personnes participantes ont affirmé qu'une majorité de victimes n'ont pas confiance dans le système judiciaire et qu'elles n'utilisent pas les recours qui s'offrent à elles à cause des lacunes notamment mentionnées dans le rapport *Rebâtir la confiance*. Plusieurs ont d'ailleurs fait spécifiquement référence à certaines recommandations de ce rapport et suggéré leur mise en œuvre.

À cet effet, bon nombre de personnes participantes ont proposé la création d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale, et l'évaluation de sa mise en œuvre. En réduisant les délais et le nombre d'intervenantes et d'intervenants impliqués, l'implantation d'un tel tribunal spécialisé viendrait faciliter le parcours des victimes dans le système judiciaire.

Un autre important changement proposé par des personnes participantes concerne la formation des intervenantes et des intervenants du système judiciaire (policières et policiers, juges, membres du personnel administratif, etc.). Cette formation devrait porter sur les violences sexuelles, les mythes et les préjugés les concernant, l'impact des traumatismes sur la mémoire (témoignages), les répercussions de leurs interventions auprès des victimes, les attitudes aidantes (croire les victimes, par exemple) et les manières d'accueillir les femmes marginalisées.

De meilleures formations en matière de prévention et de dépistage offertes au personnel de l'éducation et de l'enseignement supérieur de même que du réseau de la santé et des services sociaux, notamment de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), ont également été suggérées.

De nouveau, des personnes participantes ont proposé de mieux financer les ressources d'aide disponibles pour les femmes et les hommes victimes de violences sexuelles et d'assurer leur présence dans toutes les régions du Québec.

Enfin, l'accès à des services gratuits pour l'ensemble des victimes ainsi qu'à des processus de justice réparatrice (bien encadrés) lorsque cela est souhaité par celles-ci a été suggéré par quelques personnes participantes.

## Recherche en matière de violences sexuelles

Près des deux tiers des organismes participants considèrent que des problématiques en matière de violences sexuelles nécessitent un travail de recherche supplémentaire.

Les thèmes prioritaires suggérés par les organismes consultés concernent les victimes à la croisée des oppressions, les victimes en général, les milieux où sont vécues les violences sexuelles ainsi que les auteurs de ces violences.

Des personnes participantes ont nommé un besoin de recherche sur les femmes marginalisées à la croisée des oppressions. Bien que ces femmes soient davantage victimes de violences sexuelles que les autres, les personnes participantes ont précisé que leurs vécus sont peu connus, qu'ils sont peu pris en considération dans les politiques publiques et qu'elles vivent davantage de discrimination lorsqu'elles ont recours aux différents services. Certains organismes ont indiqué qui sont ces femmes à la croisée des oppressions, soit les personnes issues de la communauté LGBTQ+, les femmes autochtones, les femmes immigrantes, réfugiées, parrainées et sans papier, les femmes racisées, les femmes en situation de handicap, les travailleuses du sexe, les survivantes de la prostitution et les femmes âgées.

Ce travail de recherche devrait permettre de mieux connaître les réalités de ces femmes ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès aux recours et d'ajuster les interventions et les processus pour faciliter leur parcours à l'intérieur et à l'extérieur du système judiciaire.

Concernant les femmes autochtones et les autochtones en général, des organismes ont dit souhaiter un plus grand nombre de recherches sur l'impact du vécu en pensionnat de parents sur l'éducation à la sexualité de leurs enfants. D'autres ont proposé des projets de recherche sur les manières d'adapter le système judiciaire aux réalités autochtones.

Quant aux victimes en général, des personnes participantes ont suggéré d'étudier les facteurs facilitant l'accès aux ressources, les impacts des violences sexuelles sur la santé des femmes, les facteurs encourageant la dénonciation, les répercussions d'une absence de dénonciation, les processus de guérison, les besoins des victimes à travers leur parcours, les facteurs de vulnérabilité et de protection en ce qui a trait aux violences sexuelles, le profil des enfants qui risquent d'être des victimes et les hommes victimes d'agressions sexuelles durant l'enfance.

Pour ce qui est des milieux où sont vécues les violences sexuelles, des organismes ont proposé que la recherche soit davantage axée sur les violences sexuelles en ligne. À ce sujet, il est jugé intéressant de s'attarder aux stratégies des agresseurs, aux impacts des technologies sur les violences sexuelles, à la pression induite par les médias sociaux sur les jeunes et aux réseaux sociaux comme lieux potentiels de dévoilement et de (re)victimisation.

Selon des personnes participantes, un plus grand nombre de recherches sont également à effectuer dans les milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ces recherches porteraient notamment sur la gestion des cas (plaintes, mesures disciplinaires, responsabilités

des établissements, etc.), le consentement sexuel et l'évaluation des politiques et des mécanismes de plainte mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur. La reconduction d'enquêtes d'envergure comme l'enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) et le Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES) a aussi été suggérée.

Les milieux et les contextes de travail dans lesquels les femmes ont le moins accès aux ressources et aux mécanismes de protection ont également été désignés pour la recherche. Des organismes ont mentionné notamment le milieu de la culture, les contrats à durée déterminée ou le travail autonome et le travail effectué pour des agences de placement par des femmes immigrantes dans le domaine de l'entretien ménager ou de l'industrie agroalimentaire.

Des personnes participantes ont aussi nommé des besoins de recherche sur les violences sexuelles subies dans les régions éloignées, notamment sur l'exploitation sexuelle et la prostitution, l'industrie du sexe en général et les violences sexuelles vécues dans le monde du sport, à l'intérieur des logements et au sein des couples.

Concernant les besoins en matière de recherche sur les auteurs de violences sexuelles, des organismes ont proposé une meilleure connaissance du profil de ces auteurs dont les proxénètes ainsi que les clients de l'industrie du sexe et les femmes commettant des agressions. Certaines personnes ont suggéré de s'attarder à la compréhension des auteurs quant à la nature criminelle des actes commis ainsi qu'à l'impact préventif ou dissuasif des plaintes en matière de violences sexuelles. D'autres personnes souhaiteraient l'évaluation des programmes de prévention des violences sexuelles auprès des hommes et des programmes de traitement des auteurs.

Plusieurs autres propositions thématiques ont été faites par quelques personnes participantes, notamment sur la culture du viol (comprendre comment elle est véhiculée pour mieux la contrer), les meilleures méthodes permettant d'assurer une éducation à la sexualité saine et respectueuse, l'impact de la pornographie sur les agressions sexuelles, l'exploitation sexuelle en général, l'efficacité des programmes de prévention des violences sexuelles, les coûts sociaux des violences sexuelles, les meilleures pratiques de dépistage, les liens entre les violences sexuelles et les problèmes de santé mentale, l'impact des violences sexuelles sur les parcours criminels des femmes et des hommes, l'intervention auprès des victimes ayant de multiples traumatismes, les traumatismes intergénérationnels, les retombées du mouvement *#MeToo* et l'utilisation d'un langage inclusif et épiciène dans les soins.

Par ailleurs, quelques personnes ont fait des commentaires généraux sur le type de recherche à privilégier, soit des projets de recherche menés en partenariat avec des organismes ayant acquis de l'expertise sur le terrain et des recherches-actions impliquant notamment des organismes œuvrant auprès des communautés ethnoculturelles pour assurer des approches culturellement adaptées.

Finalement, des personnes participantes ont mentionné l'importance d'assurer une meilleure diffusion des résultats de recherche auprès des organismes sur le terrain.

## Référencement et échange d'expertise

Questionnées sur les manières de favoriser le référencement et l'échange d'expertise, notamment entre les organismes d'aide aux victimes et les organisations travaillant auprès de certains groupes vulnérables au regard des violences sexuelles, des personnes participantes ont suggéré d'assurer une meilleure connaissance de ces organismes et la création de liens entre eux.

Concrètement, il a été proposé d'utiliser des structures de concertation et des événements de partage. Des personnes ont aussi souligné l'importance de promouvoir les services et d'assurer leur financement. La création d'outils, de partenariats, de communautés de pratique, et de groupes cliniques tout comme la mise en place de ressources-pivots et de trajectoires de services ont également été proposées afin de favoriser le référencement et l'échange d'expertise.

### Tables de concertation

La suggestion qui est revenue le plus fréquemment dans les propos des personnes participantes (30 % des réponses) est d'investir les tables de concertation en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale ou encore de créer ce type de tables dans les régions qui n'en ont pas. Selon des organismes :

- Investir dans les tables de concertation permettrait de mieux se connaître, de mieux connaître les services et méthodes de travail de chacun, d'établir des stratégies communes, de coordonner les partenariats, de créer des trajectoires de services, d'instaurer des lieux d'échange sur les pratiques, de partager des connaissances et de l'expertise, etc.
- Ces tables seraient intersectorielles et multidisciplinaires, et impliqueraient l'ensemble des acteurs publics, parapublics et communautaires : organismes communautaires d'aide aux victimes, services de police, établissements scolaires, centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), centres désignés, procureures et procureurs, etc.
- Quelques personnes considèrent qu'il serait important d'assurer le financement des tables régionales, de mieux les faire connaître et peut-être d'envisager qu'elles soient coordonnées par une instance gouvernementale ou son réseau.
- En plus des tables régionales, certains estiment que la création d'une table de concertation provinciale pourrait être envisagée.

Il est à noter qu'une dizaine de personnes participantes ont également mentionné l'importance de miser sur la concertation et de s'assurer de favoriser, d'encourager et de soutenir celle-ci sans spécifiquement mentionner les tables de concertation.

## Événements

La création et la tenue d'événements sont revenues fréquemment dans les propos des personnes participantes (environ 25 %).

Différents types d'événements ont été mentionnés dont des événements de réseautage, des colloques, des formations, des conférences, des webinaires, des séminaires, des forums, des tables rondes, des journées de partage et de témoignages, des événements de partage des meilleures pratiques, des tournées des milieux, des ateliers, des consultations, des formations croisées, etc.

Selon les organismes consultés, les événements principalement régionaux pourraient se tenir en présentiel comme en ligne de une à deux fois par année et s'adresseraient autant aux partenaires de terrain qu'au milieu de la recherche. Ils permettraient aux organisations de mieux se connaître, d'échanger et d'être à jour concernant les réalités vécues dans les divers milieux et par les différents groupes.

## Promotion des services et financement des organismes

La promotion des services et le financement des organismes ont aussi été mentionnés pour assurer une meilleure connaissance de ceux-ci et la création de liens entre eux.

La promotion des services viserait les intervenantes et intervenants des autres organisations, y compris ceux du réseau de la santé et des services sociaux. Dans une moindre mesure, elle pourrait être faite auprès des victimes.

Un financement adéquat des organismes d'aide aux victimes leur permettrait d'offrir leurs services de base, de promouvoir leurs services, de faire connaître la réalité de celles et ceux qu'ils représentent et, surtout, d'investir les lieux d'échange qui existent déjà, de créer des liens et d'assurer la concertation ainsi que la collaboration entre les organismes d'aide aux victimes et de défense des droits.

## Outils pour le référencement et le partage d'expertise

Quelques personnes participantes ont proposé la création d'outils divers et virtuels pour favoriser le référencement et le partage d'expertise.

Ces personnes ont ainsi mentionné la création d'un guichet unique, d'une interface en ligne ou d'une plateforme d'échange, de bottins de ressources (services et approches) par région pour les intervenantes et les intervenants, dans lequel des personnes-ressources pourraient être répertoriées par organisme, une procédure, une politique, un protocole ou un formulaire de référencement, un portail de référence pour les partenaires (statistiques, recherches, outils, etc.), une ligne-ressource pour les professionnelles et les professionnels, un espace de clavardage, une banque d'outils pour le dévoilement et le référencement, un guide des bonnes pratiques, une trousse de formation, etc.

## Partenariats et trajectoires de services

La création de partenariats, de communautés de pratique et de groupes cliniques tout comme la mise en place de ressources-pivots et de trajectoires de services ont aussi été mentionnées afin de favoriser le référencement et l'échange d'expertise.

Selon des personnes participantes, des partenariats et protocoles d'entente clairs entre les organisations permettraient de créer des collaborations, des arrimages, des maillages, des trajectoires de services et des événements. Pour ces personnes, les partenariats devraient aussi avoir lieu entre le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires, notamment pour réduire les listes d'attente. Des organismes ont suggéré d'assurer des arrimages entre les regroupements nationaux et les organismes communautaires.

La création d'espaces d'échange et de partage en présentiel ou en ligne par la mise en place de communautés de pratique a aussi été proposée pour des échanges généraux sur l'intervention. D'autres ont suggéré des échanges sur des interventions spécifiques par la création de groupes ou de comités cliniques dont les membres se rencontreraient régulièrement. Dans le cadre de ces groupes, il serait possible de lever partiellement la confidentialité auprès des partenaires, grâce à l'autorisation des victimes, pour faciliter la transmission d'information pertinente.

Afin d'assurer ces arrimages entre les différentes organisations, quelques organismes ont suggéré la mise en place d'une ou de plusieurs personnes-ressources ou personnes-pivots par région. Ces ressources pourraient venir d'un organisme communautaire ou encore d'une instance publique ou parapublique.

Certaines personnes participantes ont de plus souligné l'importance de la création de liens entre les organismes communautaires et les réseaux de la santé et des services sociaux (CISSS et CIUSSS, DPJ, etc.), de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec les différents ministères et organismes.

L'adoption d'attitudes professionnelles et respectueuses entre les divers intervenants et intervenantes a aussi été mentionnée par quelques personnes.

Enfin, la détermination d'un organisme central qui assurerait une certaine uniformisation des procédures est souhaitée.

## Pandémie et violences sexuelles

Près de 90 % des personnes participantes considèrent que le contexte de la pandémie a des impacts sur les violences sexuelles. Plusieurs organismes d'aide aux victimes ont d'ailleurs mentionné une hausse importante du nombre d'appels reçus depuis le début de la pandémie.

L'isolement est l'impact du contexte pandémique qui a été le plus souvent mentionné par les personnes participantes.

Comme elles l'ont précisé, plusieurs victimes n'ont pas reçu l'aide nécessaire étant donné l'isolement occasionné et parfois accentué par les confinements, les différentes mesures sanitaires imposées ou la peur de sortir et d'attraper le virus. Les filets de sécurité qui provenaient habituellement des différents réseaux de contacts (milieu de travail, activités sportives et récréatives, etc.) ont notamment été moins présents pour les victimes et certaines d'entre elles se sont retrouvées confinées avec leur agresseur.

Les confinements et les différentes restrictions sanitaires ont de plus demandé aux organismes d'aide aux victimes de modifier, d'adapter ou de suspendre leurs services. Ces modifications, dont l'offre de services en ligne, ont eu de nombreux impacts sur les victimes. Il était, par exemple, difficile de créer des liens de confiance ainsi que d'offrir un lieu sécuritaire et confidentiel lors d'interventions en ligne. Certaines victimes n'avaient d'ailleurs pas accès aux outils technologiques nécessaires pour recevoir l'aide dont elles avaient besoin. Le respect des normes sanitaires comme l'aménagement des locaux et la distanciation physique a aussi eu des impacts sur le nombre d'intervenantes et d'intervenants disponibles de même que la capacité d'accueil et l'offre de services des organismes, ce qui a possiblement augmenté la détresse psychologique de plusieurs victimes.

Des personnes participantes ont également mentionné que les confinements avaient entraîné une augmentation des violences intrafamiliales. Par exemple, les femmes et les enfants se sont retrouvés parfois confinés à la maison avec de potentiels agresseurs ou dans des milieux à risque. Les enfants devaient, par exemple, être gardés par des membres de la famille ou des connaissances. Le stress, l'anxiété et la consommation de drogue ou d'alcool, qui ont augmenté en contexte de confinement, sont d'autres facteurs de risque importants pouvant avoir induit des comportements violents. La fermeture des écoles a de plus privé les enfants d'un important filet de sécurité, car beaucoup de dépistage des violences sexuelles y est effectué.

Bon nombre d'organismes ont précisé que l'isolement, les confinements et les différentes mesures sanitaires avaient eu un impact sur la violence conjugale et, par le fait même, les

violences sexuelles au sein des couples. Les femmes ayant majoritairement été touchées par les pertes d'emploi, les agresseurs avaient aussi un plus grand contrôle financier sur elles.

Par ailleurs, le couvre-feu pourrait avoir dissuadé des victimes de porter plainte puisqu'elles ne le respectaient pas au moment où elles ont vécu les violences. Certains groupes considèrent également que des agresseurs ont pu utiliser le couvre-feu comme prétexte pour passer la nuit chez leur victime.

Parmi les moyens proposés pour prévenir et rompre l'isolement des victimes, des personnes participantes ont mentionné la possibilité de maintenir les ressources d'aide ouvertes en cas de confinement et d'en informer les victimes, d'augmenter le financement des organismes communautaires pour accroître le nombre de ressources et raccourcir les listes d'attente, d'améliorer les conditions de travail des intervenantes et des intervenants pour limiter le mouvement de personnel, d'augmenter le nombre d'intervenantes et d'intervenants dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment à la DPJ, de faire la promotion des ressources disponibles et d'assurer la création de ressources comme des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) dans les régions où elles sont absentes.

Des organismes ont aussi suggéré de rendre disponibles des services de conseils juridiques à faible coût pour les victimes, de créer un site Web ou une ligne téléphonique avec service de textos 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour diriger les victimes de violences sexuelles vers les bonnes ressources, et de s'assurer que ces services d'aide sont accessibles pour les personnes n'ayant pas accès à Internet ou à un téléphone cellulaire.

Des organismes ont également demandé d'assurer plus de dépistage dans les écoles, notamment en offrant de la formation sur le sujet aux enseignantes et aux enseignants, en augmentant le nombre de formations en matière de violences sexuelles offertes à l'ensemble des intervenantes et des intervenants et en réunissant les différentes organisations communautaires, publiques et parapubliques aux tables de concertation, et de mener des études sur les conséquences de la pandémie en matière de violences sexuelles.

Selon des personnes participantes, l'augmentation de l'utilisation des technologies est une autre conséquence de la pandémie qui a des impacts sur les violences sexuelles.

Ainsi, selon plusieurs, les enfants de même que les adolescentes et les adolescents sont plus vulnérables que la population en général aux cyberagressions. L'augmentation du temps-écran chez les jeunes aurait augmenté les risques d'agression et, par conséquent, le nombre d'agressions (hameçonnage, leurre, etc.). De plus, des groupes ont mentionné une augmentation du partage d'images intimes non consenti depuis le début de la pandémie. D'autres ont relaté une hausse de la consommation de pornographie, ce qui peut notamment avoir un impact sur la radicalisation des préférences sexuelles. Pour certaines personnes, les confinements et les mesures sanitaires imposées auraient principalement mené au déplacement vers le Web de certaines violences sexuelles normalement perpétrées en présentiel.

Parmi les moyens proposés pour prévenir les violences sexuelles en ligne se trouvent des initiatives de sensibilisation à l'utilisation sécuritaire d'Internet et des médias sociaux ainsi qu'aux réalités de certaines plateformes pour les jeunes et leurs parents. D'autres ont suggéré de s'assurer que les politiques visant à lutter notamment contre le harcèlement sexuel prennent en compte les situations vécues de façon virtuelle, de mettre en place des outils de dénonciation en ligne et de dresser un portrait des violences sexuelles perpétrées en ligne pour mieux les comprendre.

Selon certains groupes, le contexte de la pandémie a également des impacts sur les femmes sollicitées pour de la prostitution. Des groupes ont mentionné, entre autres, que le couvre-feu et les confinements avaient limité l'accès à des lieux sécuritaires pour la pratique, que certaines femmes avaient été confinées avec leur proxénète et risquaient ainsi davantage d'être victimes de violences sexuelles, et que d'autres ont vu leurs dettes envers leur proxénète augmenter en raison de la perte de revenus occasionnée par la pandémie et les mesures sanitaires. L'augmentation du prix des loyers a aussi placé certaines personnes dans des situations de vulnérabilité en ce qui concerne l'exploitation et les violences sexuelles.

Quelques personnes participantes ont toutefois indiqué que le contexte de pandémie avait poussé des femmes à sortir de l'industrie du sexe en dénonçant leur proxénète ou leur agresseur, ou en trouvant des solutions de rechange à cette réalité.

Pour réduire les impacts de la pandémie sur les femmes sollicitées pour de la prostitution, des personnes ont proposé d'augmenter le nombre de ressources spécialisées en matière de sortie de la prostitution, d'accroître le financement de ces ressources pour réduire les délais d'intervention, de faciliter l'accès au logement pour les femmes marginalisées par des activités de prostitution et de subventionner des loyers pour aider des femmes à se reloger. Plus de la moitié des organismes consultés ont mentionné que les femmes sont les principales victimes de la pandémie, principalement les femmes immigrantes et les femmes autochtones.

Selon des organismes, la méconnaissance du français chez certaines femmes immigrantes limite déjà, en dehors du contexte de pandémie, leur connaissance des ressources d'aide disponibles et rend plus difficile leur accès. La pandémie et les différentes mesures sanitaires viennent donc accentuer ces difficultés. Certains ont précisé d'ailleurs que l'offre de services de francisation est temporairement réduite en contexte de pandémie, augmentant la vulnérabilité de ces femmes.

Des organismes ont également mentionné un impact de la pandémie sur les femmes parrainées, qui ne pouvaient pas retourner dans leur pays, ou les femmes immigrantes travaillant dans des domaines précaires et peu réglementés. En effet, ces femmes (aide familiale dont le salaire n'est pas déclaré, employée de ferme se trouvant au pays en raison d'un visa de travail, etc.) se sont retrouvées davantage isolées et sans recours. Selon quelques personnes participantes, elles auraient plus souvent vécu de l'exploitation sexuelle dans le contexte de la pandémie que par le passé.

Reprenant certaines propositions faites précédemment, des organismes ont suggéré de développer plus d'outils multilingues, de cibler les services de francisation et d'intégration des personnes immigrantes pour des initiatives de prévention des violences sexuelles et de conclure des ententes de confidentialité concernant le statut des femmes immigrantes avec les services de police afin d'encourager le dépôt de plaintes.

Certains organismes œuvrant auprès des femmes autochtones ont rapporté un plus grand nombre de signalements en matière de violence conjugale et de violences sexuelles depuis le début de la pandémie. D'autres ont constaté le manque d'accès à des lieux sécuritaires lors des confinements et l'augmentation de la consommation d'alcool et de drogue dans les communautés, soit un facteur de risque pour les violences sexuelles.

Afin de limiter les impacts de la pandémie sur les femmes autochtones, des personnes ont proposé une augmentation du financement des organismes d'aide pour assurer une plus grande présence des intervenantes et des intervenants sur le terrain, créer des liens avec les communautés et offrir des services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans les communautés. La création d'une ligne-ressource offrant des services dans les langues autochtones a aussi été suggérée. Quelques organismes souhaitent également l'organisation d'activités qui permettraient de briser l'isolement et d'atténuer les tensions familiales dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

En outre, certaines personnes ont souligné l'impact de la pandémie sur les auteurs de violences sexuelles en précisant notamment que la gestion des émotions avait été plus difficile dans un contexte où le nombre d'occasions de ventiler celles-ci était moins grand. D'autres personnes ont précisé que le stress, l'anxiété et la détresse sont des facteurs de risque ayant des impacts sur les habitudes de consommation (drogue et alcool), ce qui a pu exacerber des comportements violents. Certains ont mentionné que les délais d'attente pour l'accès aux ressources d'aide pour les agresseurs avaient possiblement augmenté pendant la pandémie.

Devant ces constats, des personnes participantes ont proposé d'augmenter l'offre de services en matière de santé mentale, de contrôle de consommation (*drug checking*) et de soins pour les agresseurs ainsi que de les offrir en plusieurs langues et gratuitement. D'autres ont suggéré de travailler à normaliser la demande d'aide.

Sans aborder spécifiquement des problématiques liées à la pandémie, quelques organismes ont demandé des modifications aux lois ou aux mécanismes en vigueur pour l'aide aux victimes. Par exemple, certains ont suggéré de prolonger les délais à respecter pour faire une demande de qualification au regard de l'IVAC ou une demande de réclamation à la CNESST, de modifier la *Loi sur les normes du travail* pour inclure 10 jours de congé payés pour les victimes de violence conjugale ou de développer une approche populationnelle en santé publique par l'application des articles 2.1 et 2.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Malgré les impacts négatifs généralement constatés, quelques personnes ont souligné des conséquences positives de la pandémie sur les violences sexuelles en précisant que, dans certains cas, le couvre-feu a pu dissuader un agresseur d'aller chez sa victime par peur de représailles ou que celle qui n'habitait pas avec son agresseur a pu en être éloignée lors des confinements.

## Internet, réseaux sociaux et perpétuation des violences sexuelles

Une proportion importante de personnes participantes a affirmé qu'Internet et les réseaux sociaux avaient joué un rôle plutôt négatif en ce qui a trait à la perpétuation des violences sexuelles en contexte de pandémie.

En effet, à l'instar de ce qui a déjà été mentionné, plusieurs personnes considèrent qu'Internet et les réseaux sociaux facilitent la perpétuation des violences sexuelles. Par exemple, dans des cas de pédophilie ou de recrutement pour de l'exploitation sexuelle, Internet a pu faciliter la prise de contact entre un agresseur et sa victime, surtout dans le contexte de pandémie, où l'augmentation du temps-écran dans l'ensemble de la population a augmenté, donnant ainsi plus d'occasions aux agresseurs de sévir. D'autres ont mentionné que l'anonymat d'Internet et le manque de modérateurs sur les réseaux sociaux permettent facilement de commettre des gestes ou de tenir des propos violents sans conséquences (commentaires haineux ou sexistes, sextorsion, etc.).

Internet et les médias sociaux sont aussi considérés comme des outils de banalisation des violences sexuelles ou de l'importance du consentement. Ils auraient aussi tendance à accentuer les fausses perceptions, notamment sur les saines relations sexuelles (pornographie), ainsi qu'à renforcer les pensées uniques.

Plus généralement, quelques personnes ont mentionné qu'Internet et les médias sociaux facilitent l'accès à la pornographie, favorisent les stéréotypes et la désinformation, accentuent l'isolement et augmentent le harcèlement sexuel.

Un petit nombre de personnes participantes ont finalement mentionné quelques aspects positifs d'Internet et des réseaux sociaux en contexte de pandémie, soit que ces outils permettent de faire de la sensibilisation aux violences sexuelles, de joindre des groupes spécifiques (les jeunes, par exemple) et de faire connaître les ressources d'aide disponibles, qu'ils offrent un soutien aux victimes (groupes d'entraide, mouvements de solidarité, etc.), qu'ils permettent de socialiser et qu'ils peuvent faciliter la dénonciation.

## Annexe 1 : Liste des questions posées

### Question 1 :

Quels devraient être les objectifs prioritaires de futures campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles?

Exemples : déresponsabiliser la victime; responsabiliser l'agresseur; outiller les proches; présenter les ressources d'aide existantes pour les victimes comme pour les agresseurs; limiter la banalisation; encourager les témoins actifs.

### Question 2 :

Pouvez-vous mentionner une initiative de sensibilisation, de prévention ou de dépistage en matière de violences sexuelles (y compris les initiatives en ligne) qui, selon vous, a bien fonctionné, en expliquant ses facteurs de succès?

### Question 3 :

Quel public devrait être ciblé par des initiatives de sensibilisation, de prévention ou de dépistage des violences sexuelles?

### Question 4 :

Pour s'assurer que les initiatives de sensibilisation, de prévention ou de dépistage des violences sexuelles ont un impact auprès du public ciblé, quels moyens (activités, outils, etc.) devrait-on mettre en place?

### Question 5 :

Quels milieux ou secteurs en particulier devraient être visés par des initiatives de sensibilisation, de prévention ou de dépistage des violences sexuelles?

### Question 6 :

Pour chaque milieu ou secteur indiqué, quels devraient être les objectifs des initiatives de sensibilisation, de prévention et de dépistage des violences sexuelles?

### Question 7 :

Pour chaque milieu ou secteur indiqué, quelles personnes plus vulnérables aux violences sexuelles devraient être ciblées par des actions de sensibilisation, de prévention ou de dépistage?

Exemples : les étudiantes et étudiants étrangers, les femmes en situation de handicap, les femmes immigrantes ou racisées, les travailleuses et travailleurs autonomes.

### Question 8 :

Certaines victimes de violences sexuelles ne connaissent pas les différents recours qui s'offrent à elles ou n'osent pas s'en prévaloir. Comment pourrait-on encourager l'accès à ces recours?

### Question 9 :

Est-ce que la problématique des violences sexuelles nécessiterait un travail de recherche supplémentaire?

Exemples : les réalités des travailleuses et travailleurs autonomes, les pratiques facilitant l'accès aux recours pour les victimes.

### Question 10 :

De quelle manière peut-on favoriser le référencement et les échanges d'expertise entre les organismes d'aide aux victimes et les organisations travaillant auprès de certains groupes de population plus vulnérables aux violences sexuelles?

### Question 11 :

Est-ce qu'il y a d'autres priorités, selon vous, concernant le partage d'information et d'expertise ainsi que la collaboration entre les intervenantes et intervenants?

### Question 12 :

Selon les priorités établies, quels seraient les meilleurs moyens d'assurer le partage d'information, d'expertise ainsi que la collaboration entre les intervenantes et intervenants?

### Question 13 :

Selon vous, est-ce que le contexte de la pandémie a des impacts sur les violences sexuelles?

### Question 14 :

Quels moyens devraient être mis en œuvre pour répondre aux enjeux en matière de violences sexuelles issus du contexte de la pandémie?

### Question 15 :

Quels rôles ont Internet et les réseaux sociaux dans la perpétuation des violences sexuelles en contexte de pandémie?

### Question 16 :

De quelles manières souhaiteriez-vous que le gouvernement vous informe de ses actions en cours ou réalisées en matière de violences sexuelles?

### Question 17 :

Est-ce qu'il y a des enjeux qui n'ont pas été abordés dans ce questionnaire et que vous souhaiteriez porter à notre attention?

### Question 18 :

Est-ce qu'il y a des pistes de solution supplémentaires que vous souhaiteriez partager avec nous?

### Question 19 :

Est-ce qu'il y a des pratiques existantes qui sont innovantes ou porteuses de résultats que vous souhaiteriez porter à notre attention?

## Annexe 2 : Liste des organismes ayant participé à la consultation

Accès-Travail-Femmes / Accès-Travail-Emploi  
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais  
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal  
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île  
Action sur la violence et intervention familiale  
AFEAS Lac-Kénogami  
AFEAS Sainte-Thérèse – Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux  
Association des sexologues du Québec  
Association étudiante du Cégep de Saint-Laurent  
Association féministe d'éducation et d'action sociale  
Association générale des étudiants du Collège de Rosemont  
Autodéfense Wuchang  
AutonHommie, Centre de ressources pour hommes  
Avec des Elles  
Barreau du Québec  
CALACS Abitibi  
CALACS Abitibi-Ouest  
CALACS Agression Estrie  
CALACS Châteauguay  
CALACS Coup de Cœur  
CALACS de Charlevoix  
CALACS de l'Est du BSL  
CALACS de l'Ouest-de-l'Île  
CALACS de Trois-Rivières  
CALACS du Témiscamingue  
CALACS Entre Elles  
CALACS L'Ancre  
CALACS L'Étoile du Nord  
CALACS La Bôme Gaspésie  
CALACS La Passerelle  
CALACS Trêve pour Elles  
CALAS de l'Outaouais  
Canton de Gore  
Carrefour jeunesse-emploi Mirabel  
CAVAC Gaspésie-Îles  
Cégep Beauce-Appalaches  
Cégep Champlain à Lennoxville  
Cégep Champlain à Saint-Lambert  
Cégep d'Ahuntsic

Cégep de Baie-Comeau  
Cégep de Rimouski  
Cégep de Rivière-du-Loup  
Cégep de Rosemont  
Cégep de Saint-Laurent  
Cégep de Trois-Rivières  
Cégep de Valleyfield  
Cégep du Vieux Montréal  
Cégep François-Xavier Garneau  
Cégep Montmorency  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette  
Centrale des syndicats démocratiques  
Centrale des syndicats du Québec  
Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal  
Centre d'action bénévole de Jonquière  
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches  
Centre d'entraide et de traitement des agressions sexuelles  
Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles  
Centre de femmes de Villebois, FAFR  
Centre de femmes du Haut-Richelieu  
Centre de femmes Entre Ailes  
Centre de femmes L'Autonomie en soiE  
Centre de femmes L'Érige  
Centre de femmes L'Essentielle  
Centre de Femmes La Marg'Elle  
Centre de femmes Mieux-Être de Jonquière  
Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska  
Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle  
Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans l'enfance  
Centre de ressources pour hommes du sud de Lanaudière  
Centre de ressources pour hommes Optimum SLSJ  
Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent  
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
Centre de services scolaire du Littoral  
Centre de services scolaire Marie-Victorin  
Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay  
Centre de solidarité lesbienne  
Centre des femmes de Forestville  
Centre des femmes de Rosemont  
Centre des femmes du Haut-Saint-François, La Passerelle  
Centre des femmes du Ô Pays  
Centre des femmes solidaires et engagées  
Centre femmes de Portneuf  
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Centre La Barre du jour  
Centre Louise-Amélie  
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James  
Centre-Femmes de Bellechasse  
Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur  
Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources  
CISSS de Chaudière-Appalaches  
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue  
CISSS de l'Outaouais  
CISSS de la Montérégie-Est, Centre désigné pour les trousseaux médicolégales  
CISSS de la Montérégie-Ouest  
CISSS de Laval  
CISSS du Bas-Saint-Laurent  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
CIUSSS de la Capitale-Nationale  
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec  
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue  
Collège de Champigny  
Collège de l'Ouest de l'Île  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Nouvelles Frontières  
Collège TAV  
Comité Condition des femmes AREQ Estrie  
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre  
Commission de la santé et des services sociaux  
Confédération des syndicats nationaux  
Conseil québécois LGBT  
Contact L de Varennes  
Convergence, Service d'aide aux hommes de la Gaspésie  
Département de la Justice et des Services correctionnels du Gouvernement de la nation crie  
École nationale de théâtre  
Enfance libre Lanaudière  
Entraide Mauricie-Centre-du-Québec pour hommes agressés sexuellement dans l'enfance  
Entraide pour hommes  
Entrée chez soi Brome-Missisquoi  
Épilepsie Mauricie-Centre-du-Québec  
Équijustice  
Équijustice Côte-Nord est  
Escouade pour l'enfance  
ESPACE Gaspésie-les-Îles  
ESPACE région de Québec  
Fédération des cégeps  
Fédération des enseignantes et enseignants de cégep  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec  
Femmes Autochtones du Québec  
Femmes du monde à Côte-des-Neiges  
Festival de films féministes de Montréal  
Fondation Marie-Vincent  
Fortierville  
Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement au travail de la province de Québec  
Halte-Femmes Montréal-Nord  
Hébergement La Passerelle  
Homme Alternative  
Interligne  
IRIS Estrie  
Kahnawake Shakotia'takehnhas Community Services  
L'Alliance des femmes  
L'Arrêt-Source  
L'Élan, CALACS  
L'Entretoise du Témiscamingue  
L'Original tatoué, café de rue  
L'R des centres de femmes du Québec  
La Collective des femmes de Nicolet et région  
La Gigogne  
La Jujouthèque Farfouille  
La Maison Blanche-Morin  
La Maison de Marthe  
La Maison ISA, CALACS  
La Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides  
La Piaule Centre du Québec  
La Pointe du jour, CALACS Sept-Îles  
La Sortie  
Labelle  
Le Parados  
Le Phare des AffranchiEs  
Le Verger, Centre communautaire en santé mentale  
Les 3 sex\*  
Les Ateliers SexURL  
Liaison-Justice  
Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle  
Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe-Saint-Charles  
Maison d'accueil La Traverse  
Maison d'aide et d'hébergement pour femmes vivant de la violence et d'autres  
problématiques sociales, et leurs enfants, L'Aid'Elle  
Maison d'hébergement L'Aquarelle  
Maison d'hébergement La Passerelle d'Alma  
Maison d'hébergement Pour elles des deux vallées  
Maison de Job

Maison de la famille DAC  
Maison de la famille de la Vallée du Richelieu  
Maison de la famille de Lotbinière  
Maison de la famille Louis-Hébert  
Maison de la famille, MRC de Bonaventure  
Maison de parents de la Matawinie ouest  
Maison des femmes autistes du Québec  
Maison des jeunes L'Atôme de Stoneham-et-Tewkesbury  
Maison Kekpart  
Maison La Montée  
Maison Le Nid  
Maison Libère-Elles  
Maison Radisson  
Milieu d'intervention et de thérapie en agression sexuelle  
Mouvement contre le viol et l'inceste  
Mouvement de la relève d'Amos-région  
MRC des Chenaux  
MRC du Domaine-du-Roy  
Multi-Femmes  
Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet  
Municipalité de Lac-Supérieur  
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne  
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant  
Parentaïme, Maison de la famille des Etchemins  
Projet Intervention Prostitution Québec  
Quartier des Femmes  
Regard en Elle  
Régie de police Richelieu–Saint-Laurent  
Regroupement des femmes La Sentin'Elle  
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale  
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale  
Regroupement des organismes ESPACE du Québec  
Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes  
Regroupement québécois des CALACS  
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec  
Réseau des lesbiennes du Québec  
Ressource FAIRE – Maison des familles  
Ressources familiales Côte-de-Beaupré  
Saint-Bernard  
Saint-Eusèbe  
Service Apenimo8in du Centre de santé de Pikogan CPNA  
Service de police de la Ville de Mascouche  
Service de police de la Ville de Québec  
SHASE, Soutien aux hommes agressés sexuellement – Estrie  
Société générale des étudiantes et étudiants du Collège de Maisonneuve

Sûreté du Québec, Centre de services de Rouyn-Noranda  
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec  
Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville  
Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke  
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)  
Université de Montréal  
Université du Québec à Chicoutimi  
Université Laval

**Secrétariat  
à la condition  
féminine**

**Québec** 

